



CONFERENCE DES MINISTRES
DE L'AGRICULTURE DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST ET DU CENTRE
CMA/AOC

CONFERENCE OF MINISTERS
OF AGRICULTURE OF WEST
AND CENTRAL AFRICA
CMA/WCA

Avenue Bourguiba – BP. 15799 Dakar-Fann

Tél : (221) 869 11 90

Fax : (221) 825 47 30

Email : cmaoc@cmaoc.org

First Session of the Conference on Cotton and Global Trade Negotiations:

Role of Cotton in Economic Development

M. Baba DIOUM
Coordonnateur Général, CMA/AOC

1. Introduction

Filière coton: Rôle économique majeur dans les 16 pays producteurs d'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC):

- Environ 2 millions d'agriculteurs produisent en moyenne plus de deux millions de tonnes de coton-graine, soit près de 830.000 tonnes de fibres au taux moyen de rendement à l'égrenage de 41,5%.
- Volume de coton fibre produit par la région: près de 15% des échanges internationaux.
- Chiffre d'affaires de l'industrie cotonnière de l'AOC: entre 500 et 700 milliards F CFA.
- En plus de l'effet d'entraînement sur le secteur rural, comme principale production agricole dans nombre de ces pays, le coton permet de réaliser jusqu'à 50% des recettes d'exportation de pays comme le Burkina Faso ou le Mali, et plus de 80% pour le Bénin.

Filière coton AOC: pas de marché domestique ou régional:

- Très grande dépendance à l'égard des exportations: seulement une partie (variable) de la production nationale de fibres des pays AOC est consommée sur place par l'industrie locale. Ainsi, par exemple, le Sénégal consomme en moyenne 12,6% de sa production de fibres. Au Burkina Faso, ce pourcentage est ramené à 2%, alors qu'il est de 1,14% au Mali. En Côte d'Ivoire, la consommation locale de fibres atteint 20%. En Guinée, 100% de la production de fibre sont exportés. Au Cameroun enfin, l'industrie locale consomme environ 1,5% de la production nationale de fibres.
- Cette dépendance des exportations expose les filières coton AOC aux fluctuations des cours mondiaux de la fibre et du taux de change du dollar.
- Les variations de prix qui en découlent sont aggravées par les politiques interventionnistes des grands pays producteurs comme les USA, l'Europe et la Chine qui perturbent les règles de libre concurrence définies par l'OMC.

Or, pendant longtemps encore, la filière coton doit continuer à jouer un rôle majeur dans l'économie des pays AOC, et il faut, à tout le moins, qu'elle ne souffre pas d'un handicap face à la concurrence.

La situation actuelle des subventions dans le monde menace la survie des filières coton de l'AOC. A cette situation du marché, s'ajoutent d'autres contraintes naturelles liées aux accidents climatiques et parasitaires.

La culture du coton est un véritable facteur de développement dans la plupart des pays AOC. Elle apporte des revenus substantiels en milieu rural et génère beaucoup d'emplois ; elle introduit de nouvelles technologies et développe des activités industrielles et commerciales.

Elle peut être un levier de l'intégration régionale.

2. Rôle du coton dans l'économie des pays AOC

Dans les pays AOC, le coton concourent à la réalisation de cinq objectifs essentiels:

- Lutter contre la pauvreté;
- Réduire les risques et la vulnérabilité;
- Promouvoir une croissance plus largement répartie;
- Arrêter la dégradation de l'environnement;
- Participer à l'industrialisation des pays producteurs

2.1. Lutter contre la pauvreté

Dans les zones marginales d'Afrique de l'Ouest et du Centre, le coton est souvent la principale culture susceptible de procurer des revenus monétaires aux populations. La pauvreté est concentrée dans ces zones où les populations ont un accès considérablement plus limité que les populations citadines aux services de base (soins de santé, éducation, électricité et services de communication). De ce fait, les taux de mortalité maternelle et infantile y sont plus élevés, l'espérance de vie plus courte et les taux d'alphabétisation plus bas. Une amélioration des revenus tirés de la culture du coton peut entraîner une amélioration des revenus des personnes vivant dans ces zones.

2.2. Réduire les risques et la vulnérabilité

Les populations rurales vivant dans les zones marginales où le coton est la seule culture de rente sont exposés à de multiples risques: chocs climatiques et pénuries saisonnières, fluctuations des prix, crises macro-économiques, VIH/SIDA et autres épidémies, catastrophes naturelles, conflits, etc. Ces risques ont tendance à saturer les mécanismes d'adaptation et à compromettre les moyens de subsistance et le bien-être de communautés entières. Une filière coton suffisamment rentable peut contribuer à réduire ces risques et vulnérabilités.

2.3. Promouvoir une croissance plus équitable

La production de coton permet, outre d'augmenter les revenus des agriculteurs qui s'adonnent à cette culture, de relever le niveau de vie de l'ensemble des habitants en augmentant la monétarisation de l'économie rurale. Par ailleurs, l'association coton / céréales contribue à l'accroissement des productions alimentaires, ce qui fait baisser leurs prix. Les familles rurales africaines consacrent près des 2/3 de leurs revenus à l'alimentation. La baisse des prix des produits alimentaires libère donc des revenus substantiels qu'elles peuvent utiliser à d'autres fins. Enfin, la hausse des revenus consécutive à l'augmentation de la production agricole totale stimule le développement dans d'autres secteurs puisque les agriculteurs dépensent leurs revenus supplémentaires pour se procurer un large éventail de biens et services agricoles et non agricoles.

2.4. Arrêter la dégradation de l'environnement

Les problèmes de dégradation de l'environnement sont davantage pris en compte lorsque l'on encourage les progrès technologiques nécessaires pour augmenter durablement les rendements et réduire les pressions sur les écosystèmes fragiles, comme c'est le cas pour la culture du coton.

2.5. Participer à l'industrialisation des pays producteurs

La production cotonnière contribue à l'implantation d'unités industrielles dans les pays producteurs:

- Industries d'égrenage;
- Filatures / teintureries
- Huileries
- Industries de fabrication d'aliments de bétail

3. Défense des intérêts de la filière coton de l'AOC: Le Mémoire des Ministres de l'Agriculture des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre

Les pays AOC ont la particularité d'exporter près de 95 % de leur production, alors que la moyenne des exportations pour les grands producteurs n'est que de 30 %. Les subventions pratiquées dans les pays de l'OCDE contribuent à la chute des cours mondiaux et aux déséquilibres des filières coton en Afrique. Ces subventions sont en contradiction avec les règles de l'OMC.

Les Ministres de l'agriculture des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre se sont réunis les 25 et 26 juin 2002 à Abidjan, dans le cadre de la CMA/AOC, et ont adopté un Mémoire sur le développement de la filière coton en AOC.

Je mets à votre disposition ce Mémoire qui contient les actions arrêtées par les Ministres et les mécanismes de coordination de ces actions.

Les recommandations de ce Mémoire portent notamment sur les actions suivantes:

- Encourager l'identification des projets d'intérêts communs aux Etats sur le coton dans le cadre des nouveaux instruments existants, notamment le NEPAD ;
- Initier l'élaboration d'un plaidoyer pour le respect des réglementations internationales par les grands pays producteurs (Europe, Etats-Unis, Australie, Chine) ;
- Mettre en œuvre des actions pour réaliser une étude préalable de faisabilité d'un Centre d'Excellence Technologique sur le coton en Afrique de l'Ouest et du Centre dont les conclusions et recommandations seront soumises aux Etats pour appréciations et décision ;

- Développer un système d'information et recherche et développement dont la vocation est d'être un outil d'aide à la décision pour les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Ce système doit faire l'objet d'une étude préalable de faisabilité dont les conclusions et recommandations seront soumises aux Etats pour appréciation et décision ;
- Mettre en œuvre une étude d'évaluation des impacts des réformes sur les filières cotonnières et sur les dynamiques industrielles dans les pays AOC ;
- Mettre en œuvre une étude sur la fiscalité agricole, particulièrement sur la filière coton dans les pays AOC ;
- Encourager l'initiative pour la création de l'association des sociétés cotonnières des pays AOC ;
- Encourager la création d'une association régionale des producteurs de coton des pays AOC ;
- Mettre en œuvre des stratégies d'alliance des pays AOC avec les autres pays producteurs de coton également confrontés aux problèmes des subventions ;
- Le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales de Côte d'Ivoire, responsable du domaine de coopération relatif à la compétitivité des produits agricoles d'exportation, dont le coton, dans le cadre de la CMA/AOC, entreprendra, en liaison avec les OIG concernées (UEMOA, CEDEAO, CEMAC), la préparation d'un dossier à introduire auprès de l'Organe de Règlement des Différends de l'OMC, et pour les négociations bilatérales avec l'Union Européenne et les Etats-Unis sur le dossier des subventions de la filière coton ;

Conformément à sa vocation d'animateur de la concertation et de la réflexion régionale, la Coordination Générale de CMA/AOC est chargée de veiller à la mise en œuvre des recommandations du Mémoire par les Etats et organisations intergouvernementales concernées (UEMOA, CEDEAO, CEMAC).